08.01.2019 – 12:11 Uhr

Les travailleurs plus âgés profitent trop peu de la reprise sur le marché du travail

Bern (ots) -

La Direction du travail du Seco a décrit aujourd'hui, lors de son traditionnel point de presse du début de l'année, une situation positive sur le marché du travail. La reprise économique s'est aussi répercutée l'an passé sur le marché du travail comme le reflète la diminution des chiffres du chômage. Dans le même temps, on a pu constater la bonne entrée en matière de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, se réjouit de cette évolution positive sur le marché du travail mais constate en même temps que ce sont justement les travailleurs plus âgés qui profitent encore trop peu de la reprise.

En 2018, 120'000 personnes environ étaient touchées par le chômage, ce sont environ 25'000 personnes de moins qu'en 2017. C'est le niveau le plus bas atteint depuis l'éclatement de la crise financière de 2008. « Il est réjouissant que la reprise économique de ces dernières années se remarque enfin aussi sur le marché du travail », indique Gabriel Fischer, responsable du dossier de politique économique à Travail.Suisse. « En même temps, les chiffres du chômage montrent aussi clairement que ce sont justement les travailleurs plus âgés qui profitent bien moins que la moyenne de la reprise économique », ajoute Gabriel Fischer. Pendant que le taux de chômage général a reculé de 0.6 pourcent, celui des chômeurs de plus de 50 ans n'a reculé que de moitié moins avec 0.3 pourcent. Cela correspond au tableau de ces dernières années qui a vu un pourcentage bien plus élevé de chômeurs âgés parmi les chômeurs de longue durée et, partant, un net accroissement des fins de droit et une augmentation du taux d'aide sociale de ce groupe visible depuis 2010.

Obligation d'annoncer les postes vacants : bon début mais incertitude des effets

Le Seco a aussi informé aujourd'hui sur la bon début de l'obligation d'annoncer les postes vacants. Il l'atteste par le fort accroissement des annonces de postes vacants dans les offices publics de l'emploi. Mais pour Travail.Suisse, ce qui importe surtout c'est de voir quel est l'effet de cette obligation d'annoncer les postes vacants. Il faut que les employeurs ne se bornent pas à annoncer aux offices régionaux de placement leurs offres d'emploi mais recrutent aussi des personnes au chômage. Travail.Suisse reste convaincu que l'obligation d'annoncer les postes vacants représente un bon instrument pour renforcer les offices de placement publics qui augmente les chances de groupes jusqu'ici discriminés sur le marché du travail. Au cours de cette année, il sera cependant nécessaire d'analyser plus en profondeur les effets de l'obligation d'annoncer les postes vacants et d'examiner aussi d'autres mesures pour améliorer la situation des travailleurs âgés.

Contact:

Gabriel Fischer, Responsable de la politique économique, tél. 031 370
21 11 ou 076 412 30 53, www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100823718 abgerufen werden.